

Commission Formation Tout au Long de la Vie

Réunion du 14 décembre 2017

Compte-rendu validé

Sous la co-présidence de Madame Moulin–Civil, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et de Madame BERTHOUX Vice-présidente du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, déléguée aux lycées

Quatre points inscrits à l'ordre du jour de la réunion :

- 1. La validation du compte-rendu de la commission FTLV du 13 avril 2017**
- 2. L'évolution, pour la rentrée 2018, de la carte des formations professionnelles dans les voies scolaires, en apprentissage et pour les formations relevant du sanitaire et du social**
- 3. L'information, pour avis de la commission sur deux projets portant création de CFA**
- 4. La présentation du volet formation continue par la Région, dispositifs formation pour l'emploi sur les territoires**

Béatrice BERTHOUX, Vice- présidente du Conseil régional, ouvre la séance en présentant les points inscrits à l'ordre du jour.

1. La validation du compte rendu de la commission FTLV du 13 avril 2017

Le MEDEF demande une rectification des termes de son intervention. Le compte rendu, modifié en ce sens, est adopté à l'unanimité

2. L'évolution, pour la rentrée de 2018, de la carte des formations professionnelles dans les voies scolaires, en apprentissage et pour les formations relevant du sanitaire et du social

Béatrice BERTHOUX rappelle la démarche de travail concerté, avec une lettre de cadrage aux établissements qui a été préparée et signée par les autorités académiques et le président de la Région. Cette démarche commune a encore été enrichie par une série de réunions sectorielles et territoriales, avec les acteurs économiques du territoire.

Les projets d'établissements pour les deux voies de formation ont fait l'objet d'un travail de présentation aux acteurs économiques du territoire dans le but de s'assurer de leur pertinence par rapport aux besoins d'emploi et de compétences.

Béatrice Berthoux rappelle que le groupe de travail technique de la commission FTLV s'est réuni le 20 novembre dernier pour confronter de manière partenariale les différents avis portés sur les projets d'établissements en apprentissage comme en voie scolaire, et préparer les derniers arbitrages sur les dossiers qui ne faisaient pas consensus entre les acteurs.

Françoise Moulin Civil tient à souligner l'intérêt de cette méthodologie de travail partagée entre les autorités académiques et la Région ainsi que cette concertation avec les différents acteurs du CREFOP.

Elle précise qu'un outil de travail avait été mis en place pour les établissements et rendu accessible aux services de la Région pendant toute la phase de préparation de cette rentrée.

Elle rappelle que l'objectif des autorités académiques était aussi de renforcer la cohérence régionale tout en respectant les priorités des trois académies de la région, et en portant les priorités assignées par le ministère de l'Education Nationale s'agissant notamment de l'accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers et leur réussite.

Patricia DESMAZEAU-BEIGNET, au nom de la **DRAAF**, autorité académique, intervient pour présenter les orientations prioritaires de l'enseignement agricole pour cette rentrée 2018 en expliquant que le pas de temps pour l'agriculture n'est pas tout à fait le même que pour l'Education Nationale.

Le Comité régional de l'enseignement agricole (CREA) se réunissant le même jour que la commission FTLV, elle précise que les évolutions seront présentées à l'issue des arbitrages de ce comité.

Elle présente le contexte et les grandes orientations fixées pour 2018 pour l'enseignement agricole et rappelle que l'enseignement agricole représente 15,2 % des élèves en formation professionnelle en France. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre du plan régional de l'enseignement agricole (PREA) qui a trois grands objectifs :

- Contribuer au développement des territoires
- Renforcer l'innovation
- Accroître la lisibilité des formations agricoles

Le document support à cette présentation sera déposé sous IODA.

Béatrice BERTHOUX tient à rappeler qu'une convention a été signée entre la DRAAF et la Région pour justement donner cette lisibilité et valoriser le travail de qualité qui est fait dans les établissements de l'enseignement agricole dans notre région.

Le représentant de la FRSEA intervient en réaction sur les priorités du PREA en soulignant l'importance de la présence et du développement d'un établissement sur un territoire dans une période de baisse des effectifs dans certaines formations, alors même que des métiers agricoles sont en recherche de main d'œuvre. Il précise que des besoins sont en train d'être identifiés aux premiers niveaux de qualification, d'une part pour faire face au renouvellement des actifs et, au niveau III pour les chefs d'exploitations agricoles.

Béatrice BERTHOUX précise que la Région va s'inspirer de la manière de travailler de l'Auvergne où les services en charge de l'agriculture à la Région, la DRAAF et la direction en charge des lycées travaillaient tous ensemble pour garantir une approche globale de ce domaine. Elle rappelle par ailleurs que le plan « Beaujolais » de la Région reprend aussi la volonté de répondre aux besoins de compétences et de qualification dans les métiers du vin.

Annick TATON tient à préciser que la **DIRECCTE** est aussi concernée par ces problématiques.

2 – a) les évolutions de la carte des formations initiales en voie scolaire, pour la rentrée 2018

Patrice GAILLARD, DAFPIC de Lyon, au nom de l'académie régionale, rappelle les grandes priorités retenues pour cette rentrée. Le diaporama support sera mis en annexe du présent compte rendu.

248 projets d'établissements sont remontés au niveau académique, émanant à la fois du public et du privé sous contrat.

138 projets ont été retenus après examen de leur pertinence et conformité aux axes de la lettre de cadrage.

Des variations en termes de niveaux se remarquent par académie, ainsi que pour les Formations Complémentaires d'Initiatives Locales (FCIL) ou les mentions complémentaires.

Au total, il s'agira de porter en **création pour la rentrée 2018, 511 places de formation supplémentaires.**

La parole est donnée à chaque académie (DAFPIC) pour rappeler les priorités des trois académies et le mode de classement des projets dans une démarche pluri annuelle, travaillée avec la Région.

Francis Michard, DAFPIC Académie d'Auvergne, présente les priorités académiques et la méthode de classement des projets en trois catégories :

- ceux qui vont ouvrir,
- ceux qui sont intéressants et pertinents mais qui ne pourront ouvrir cette année faute de moyens humains : ils seront inscrits sur la liste des projets à retenir pour 2019
- les projets qui méritent d'être retravaillés car pas assez aboutis

Ce classement par priorité appelle des remarques de la part de la Région qui a impérativement besoin de stabiliser les ouvertures et de faire voter la liste en veillant à respecter tous les équilibres territoriaux entre les voies scolaires et les ouvertures / fermetures en apprentissage.

Françoise MOULIN CIVIL rappelle que les ouvertures sont faites chaque année au sein de l'Éducation Nationale, en fonction des moyens qui sont alloués par le niveau central en début d'année, et rajoute que cela a toujours fonctionné ainsi.

La liste des ouvertures effectives pour 2018 doit cependant être donnée très vite à la Région. Il est donc demandé un contact bilatéral rapide entre la DAFPIC et les services de la Région et proposition est faite d'inscrire les dossiers qui pourraient poser difficulté à l'avenant à la convention de mars 2018.

Nathalie DELORME, représentante du MEDEF, fait remarquer que beaucoup de projets ont été déposés en priorité 3 en apprentissage, avec mixité de publics.

Alexandrine DEVAUJANY, DAFPIC adjoint Académie de Grenoble, rappelle les grandes priorités pour 2018 :

- Augmenter les capacités d'accueil en BTS tertiaire pour absorber les flux de sortants au niveau IV

- Ouvrir des FCIL pour compléter des cursus de formation et adapter les compétences à des besoins locaux identifiés et portés notamment par des campus des métiers ou des réseaux d'établissements
- Compléter les formations de bacs professionnels pour répondre aux besoins identifiés avec des entreprises
- Soutenir les projets qui proposent de la mixité de publics ou de parcours
- Deux territoires retenus comme prioritaires pour cette évolution de l'offre : Le nord Isère et le 74

Elle précise que, de leur côté, la liste des ouvertures a été arrêtée avec la DEL et ne pose pas de difficulté.

Patrice GAILLARD, présente les grandes priorités académiques ainsi que la méthode de travail pour cette année :

- Honorer les engagements d'ouvertures pris l'an dernier auprès des établissements
- Création de places supplémentaires en BTS, notamment pour mieux accueillir les jeunes issus des bacs prof et en lien avec les campus (automobile)
- Renforcer les capacités d'accueil en BTS Tertiaire
- Quelques BTS liés à des projets spécifiques avec des branches professionnelles
- Une prise en compte des augmentations de flux de lycéens sur certains territoires de l'académie
- Ouvrir des formations courtes post diplôme, notamment post bac professionnel, en privé et en public pour mieux adapter les compétences des élèves aux besoins

Il précise que pour cette académie le développement de FCIL n'a pas été une priorité. Les gros ajustements avaient été faits l'an dernier,

Cette présentation, par les autorités académiques des priorités et des projets relatifs à la voie scolaire, n'appelle pas de remarques.

Suite à une observation de René PASINI (FSU), un débat s'ouvre sur le risque de tomber dans une démarche trop adéquationniste pour travailler l'évolution de l'offre de formation initiale qui a d'abord, rappelle-t-il, comme vocation de former les jeunes avant de les mettre au travail.

Françoise MOULIN CIVIL, répond que si l'adéquationnisme n'est pas la meilleure réponse, il convient pourtant de veiller à ce que les jeunes trouvent un emploi à l'issue de leur formation initiale et que ces formations ont besoin d'être adaptées aux besoins.

Elle propose de retenir le terme « en adéquation » plutôt qu'adéquationnisme.

Le représentant de la FSU souhaite que la complémentarité et la non concurrence entre les voies de formation ne soient pas confondues et qu'elles soient respectées. Il demande que les jeunes et leur famille aient encore le choix pour leur formation initiale entre les différentes voies

Il évoque le groupe technique du 20 novembre et demande que la méthode soit améliorée et que les engagements effectifs des entreprises derrière les lettres d'intention fassent l'objet d'un bilan, demandé depuis des années, comme le bilan sur la mixité des publics.

Béatrice BERTHOUX demande aux services de regarder ce que l'on pourra faire, en mobilisant toutes les données déjà disponibles. Même si l'exercice n'est pas des plus faciles, il pourra contribuer à donner de la lisibilité.

Annick TATON informe que son administration a acheté l'enquête « génération » du CEREQ dans sa version régionalisée. Son exploitation permettra d'éclairer des trajectoires de jeunes trois ans après leur sortie de formation initiale (2013/2016). La lisibilité de l'accès à l'emploi sera renforcée par ces travaux qui ont vocation à être utilisés au sein du CREFOP.

Patrice GAILLARD précise qu'un travail est en cours au sein de l'académie sur la mixité des publics. Le groupe de travail de cette commission pourrait sans doute être mobilisé sur ce travail.

2 – b) Les évolutions de la carte des formations par voie d'apprentissage pour la rentrée 2018

La parole est donnée à **Muriel HASSENFRAZ** (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Direction de la Formation et de l'Apprentissage) pour la présentation des projets 2018 pour la voie de l'apprentissage.

Rappel de la démarche concertée en amont de la lettre de cadrage et de la méthode partenariale avec des objectifs partagés et des priorités reprises dans la lettre de cadrage.

Le plan stratégique de la Région en faveur de l'apprentissage a largement guidé les priorités pour cette rentrée.

19 secteurs d'activité ont été questionnés et un classement de projets a été effectué par territoire pour pouvoir conduire des réunions avec les acteurs économiques.

Des réunions avec les prescripteurs sont en train d'être programmées sur les départements pour parfaire la méthode de travail et la concertation.

Muriel HASSENFRAZ précise que la méthode d'ouverture des places par fermetures d'autres places moins pertinentes a donné 14 000 suppressions et a permis la création de 2298 places supplémentaires. Le solde cette année reste négatif en raison de ce toilettage des places non occupées ou inadaptées aux besoins.

58 CFA de la région ont présenté 605 projets dont 238 portent sur des créations de section.

Beaucoup de projets demandaient des ajustements de flux de formation.

Dans la répartition entre niveaux de certification on retient 1015 places en secondaire et 1283 places en enseignement supérieur dont 667 places en BTS.

Elle précise que l'avenant de mars / juin 2018 proposera aussi des ouvertures de places en niveau V avec des titres inscrits au RNCP notamment, et des expérimentations pour des personnes de plus de 26 ans.

Philippe REYNAUD, conseiller régional, demande si l'on est dans notre région confronté à la situation dans laquelle un jeune aurait trouvé son employeur mais ne trouverait pas de place en CFA pour se former ?

Par ailleurs il insiste sur le fait que des formations courtes post diplôme sont indispensables car nombre de jeunes ne pourront pas, pour des raisons diverses, suivre un cursus long en BTS, derrière leur diplôme. Il faut donc avoir quelque chose de différent à leur proposer.

La représentante du MEDEF répond sur ce point en distinguant les niveaux infra bac et le supérieur. Pour elle, il se peut que des jeunes aient trouvé leur employeur mais que les places dans l'enseignement supérieur ne soient pas ouvertes en apprentissage à ce niveau et

pour la spécialité. Cependant dans la majorité des cas c'est la situation inverse qui est rencontrée : un jeune sans contrat de travail pour pouvoir intégrer son CFA.

Philippe REYNAUD demande que les services de la Région communiquent sur ce point pour éviter qu'une rumeur ne se développe sur une situation qui n'existe pas dans cette région.

Marc Odon représentant de la COMUE de Grenoble se félicite du dialogue avec les services et de la méthode de travail retenue et précise que les universités de la région se mobilisent et ont une action très militante en faveur du développement de l'apprentissage à l'université

Béatrice BERTHOUX souhaite à ce stade préciser les grands axes du plan stratégique de la Région en faveur de l'apprentissage et notamment pour ce qui concerne le développement dans l'enseignement supérieur.

Elle fait part des inquiétudes très fortes des élus régionaux sur la réforme en cours au niveau national qui pourrait conduire à transférer aux branches professionnelles la compétence apprentissage.

Elle met en garde tous ceux qui croient aux équilibres territoriaux en redisant que ces derniers ne seraient sans doute plus respectés si les branches pilotaient cette voie de formation.

Demandes de questions ou de réactions à cette présentation

Francis MICHARD, DAFPIC Auvergne, demande où en est le projet porté par le CFA académique.

REPONSE : n'a pas été retenu à l'arbitrage mais le travail se poursuit sur ce dossier.

René PASINI demande si l'on va retenir cette année le projet porté par un établissement de formation hors contrat et si oui qui sera en charge du contrôle pédagogique du cursus des jeunes.

Réponses **de Muriel HASSENFRTZ** : Oui il va être retenu car il y les employeurs derrière ce projet et s'agissant du contrôle, il est placé sous la responsabilité de la SEPR de LYON qui ne fait que déléguer cette formation à un organisme avec lequel elle est en partenariat.

2 - c) Les évolutions de la carte des formations sanitaires et sociales pour 2018

Muriel HASSENFRTZ présente les projets 2018.

Elle rappelle que l'objectif est de créer 500 places supplémentaires dans ces domaines pour les cinq ans qui viennent, après une longue période où les ouvertures de places avaient été gelées.

La Région dispose maintenant, comme c'était déjà le cas pour les formations sanitaires, de l'agrément pour les formations relevant du champ social, et elle annonce que pour 2019 un appel à projet va être lancé.

Pour la rentrée 2018, il s'agit de proposer la création de **124 places supplémentaires** selon une répartition entre sous-secteurs et métiers (cf. annexe) : le soin infirmier, les métiers liés à la prise en charge à domicile, et à la réadaptation (kiné et ergothérapeute).

3. Information, pour avis de la commission, sur deux projets portant création de CFA

Muriel HASSENFRAZ, rappelle que la loi fait obligation de présenter pour avis au CREFOP, les conventions passées entre la Région et les porteurs de projets de création de CFA.

Deux projets font à ce jour l'objet d'une demande de création : Le CFA ingénieurs du numérique et le CFA des énergies.

3 - a) Le projet, « Ingés/num »

Il s'agit d'un projet pour un CFA avec murs, hébergé au sein du campus du numérique sis à Charbonnières-les Bains et porté par la Région. Il s'adresse à des ingénieurs diplômés qui suivraient en complément de leur cursus de base une formation d'un an essentiellement ciblée sur la dimension numérique, et certifiée par un titre de niveau I, inscrit au RNCP

Françoise MOULIN CIVIL demande si l'articulation avec l'université et les grandes écoles a été pensée et sous quelle forme.

Marc Pinel, DAFPIC de Grenoble fait remarquer qu'un campus du numérique existe déjà dans cette région et que les partenariats avec ce CFA sont prévus ; en revanche, le site de VALENCE devra lui aussi être concerné par ce partenariat.

Annick TATON demande si ce projet a été travaillé avec la branche SYNTEC et en regard des éléments du COEF signé avec la profession. Elle souhaite connaître le profil des personnes ciblées dans cette formation : les ingénieurs en reconversion sont-ils concernés ? Elle demande si cette formation n'aurait pu être faite en contrats de professionnalisation.

Béatrice BERTHOUX confirme que les acteurs de ce secteur font vraiment état d'un besoin important de compétences professionnelles à ce niveau-là, qui ne sont pas aussi nombreuses que l'on voudrait le croire.

Muriel HASSENFRAZ répond en précisant qu'il s'agit d'un projet destiné d'abord à de la formation initiale des ingénieurs qui ne sont pas issus du secteur numérique. Mais à terme rien n'empêchera que cette formation puisse accueillir des publics en alternance contrat de professionnalisation, en mixité de publics.

3 – b) Le projet de CFA des énergies

Muriel HASSENFRAZ présente la convention support en apportant les précisions sur le projet lui-même. Il s'agit d'un CFA sans mur, qui s'appuie sur des UFA et qui vise des bacs professionnels et des BTS. Les diplômés préparés sont essentiellement des diplômés de l'éducation nationale. Il est orienté sur les métiers de l'énergie y compris des énergies durables et il propose d'ouvrir en 2018 pour accueillir 120 jeunes apprenants. A terme, sa capacité d'accueil sera portée à 240 apprenants.

La représentante du MEDEF précise que le travail avec EDF a permis de cibler ce CFA sur des métiers très spécifiques au domaine des énergies

Annick TATON rappelle l'existence du « **plan grand carénage des centrales** » en Rhône-Alpes et demande quels sont les liens avec le campus des énergies de Grenoble ?

Patrice Gaillard souligne que ce projet trouve son intérêt dans sa conception à l'intérieur d'un consortium d'entreprises, dans un domaine porteur et de par son fonctionnement largement partenarial.

Les conventions présentées n'appellent pas d'autres remarques,

**4. La présentation du volet formation continue par la Région, dispositifs
« Former pour l'emploi »**

Muriel HASSENFRAZ présente les différentes formes d'intervention de la Région et de ses partenaires dans le champ de la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi et en complément, les autres modes, pour la formation initiale scolaire et l'apprentissage.

Françoise MOULIN CIVIL propose que ce schéma soit présenté à la Commission Emploi du CREFOP.

Annick TATON demande que cette présentation du schéma et un débat puisse aussi avoir lieu en bureau du CREFOP.

Béatrice BERTHOUX rappelle que la carte des formations par apprentissage sera inscrite au vote de l'assemblée régionale en janvier 2018.

**Les co-présidentes lèvent la séance en rappelant la date du CREFOP plénier où
sera présenté le projet de CPRDFOP,
le 15 janvier 2018 à 10 H à la préfecture de région**